

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
À l'attention de M. Luc HERITIER
Président
25, rue Paul Bellamy
BP 14119
44041 NANTES Cedex 01

N/Réf : PDT/PB/OC/NR
V/Réf : ROD 2025-137
Objet : Eléments de réponse rapport thématique
Dossier suivi par : Olivier CLAUDON
Tél : 02.49.02.21.25

Le 27 octobre 2025.

Monsieur le Président,

Nous faisons suite à votre courrier du 30 septembre 2025 accompagnant le rapport thématique établi par la Chambre sur la base des contrôles de l'ADAPEI de Maine-et-Loire, de l'ADAPEI-ARIA de Vendée et de l'ADAPEI de Loire-Atlantique.

Il nous semble essentiel avant tout, avec les deux autres associations mentionnées dans le rapport thématique, de répondre sur notre modèle associatif parental, auquel nous tenons, et qui pourrait être remis en question à la lecture du rapport thématique (cf. courrier annexé).

Pour ce qui nous concerne, et au-delà de la réponse collective formulée par nos trois associations, nous souhaitons apporter plusieurs précisions aux observations reprises dans le rapport thématique notamment en lien avec les actions mises en œuvre au cours de l'année qui s'est écoulée depuis la clôture du contrôle.

En effet, le rapport thématique, synthèse des contrôles de trois associations, ne reprend pas les évolutions parfois majeures engagées dans chacune d'entre elles. Or, il nous semble important qu'elles puissent apparaître tant ces évolutions témoignent de la trajectoire positive empruntée par l'ADAPEI-ARIA de Vendée.

Nous souhaitons en premier lieu souligner, comme l'a fait la mission de contrôle, le juste repositionnement de nos instances associatives.

En ce sens, nous voulons également redire que nos administratrices et administrateurs disposent de compétences indéniables et d'expertises réelles. D'autre part, nous savons que la connaissance qu'ont les parents et les familles de leur proche en situation de handicap, représente en tant que tel une valeur ajoutée à notre modèle associatif qu'il ne faut pas minimiser !

Plus encore, nous sommes surtout convaincus de la pertinence du croisement des expertises entre professionnels, personnes accompagnées et familles. Ce sont bien ces expériences conjuguées mises en synergie qui permettent de garantir une réponse aux besoins et aux attentes des personnes.

Si nous partageons la recommandation de la chambre d'ouvrir nos instances à des personnes « non parentes », comme le prévoient nos statuts, il s'agit davantage pour nous de bénéficier d'un regard croisé et distancié sur nos orientations et leur mise en œuvre.

Concernant celles-ci, nous voulons également préciser que désormais notre projet associatif est décliné en plan d'actions arrêté par les membres du Conseil d'administration (CA du 28/04/2025). Ce plan d'actions fera l'objet de fiches action, intégrant objectifs et indicateurs, permettant ainsi aux membres du CA et à nos autorités de tarification et de contrôle d'en suivre l'exécution. Une grande majorité d'entre elles seront d'ailleurs intégrées au CPOM à intervenir avec l'ARS et le Conseil départemental.

.../...

.../...

Par ailleurs, concernant les projets d'établissements, ils seront à jour comme prévu fin 2025, les membres de la commission prospective (composée d'administrateurs) chargée de leur validation se seront réunis plus de 10 fois entre juillet 2024 et décembre 2025.

Concernant le pilotage et la sécurisation des processus de gestion des ressources humaines, l'association dispose depuis avril 2025 d'un tableau de bord mensuel reprenant les données RH, et toutes les propositions salariales des salariés CDI sont réalisées par le service RH-Paie, sur la base du CV et de l'ensemble des certificats de travail et diplômes du salarié, ce qui permet d'avoir un contrôle fort sur les profils recrutés.

Un tableau de bord d'activité est également en place, le tableau de bord financier reste, lui, trimestriel et fait l'objet d'une présentation en commission finances et en Bureau.

Nous tenons d'ailleurs à confirmer le redressement en cours de nos indicateurs financiers, souligné par la Chambre, avec, au compte administratif 2024 :

- Un résultat comptable positif à hauteur de 429 K€
- Une capacité d'autofinancement de 5 319 K€ (contre 2 274 K€ en 2023)
- Un taux de CAF nette de 3,9%

A l'arrêté intermédiaire des comptes au 30 juin 2025 notre résultat progresse à nouveau significativement et notre taux de CAF nette avoisine les 5%.

Ces résultats encourageant proviennent d'une part d'une meilleure maîtrise de la gestion de nos ressources humaines mais également de nos achats pour lesquels nous avons pu structurer notre démarche autour de contrats cadres portés par notre acheteuse, recrutée en 2024, et à la mise en œuvre de la procédure encadrant nos achats et nos investissements depuis février 2024.

Dans le même temps nous avons actualisé notre document unique de délégation (CA des 17 mars et 14 avril 2025).

Nous avons également rationalisé (par intégration des prestations mutualisées et d'une partie des prestations centralisées) dès 2024, comme l'a également souligné la mission de contrôle, nos frais de siège qui ont malgré cela été contenus au niveau fixé dans l'autorisation.

Enfin, concernant les frais engagés par les membres du Conseil d'administration et le déploiement du contrôle interne, les 1ers font désormais l'objet d'une procédure interne validée par le Conseil d'Administration le 24 février 2025 et pour le 2nd la charte de constitution et de fonctionnement du comité d'audit interne et des risques et du service d'audit interne a été validée le 22 septembre 2025.

Au vu de l'importance des évolutions engagées, il nous semblait essentiel, aux membres du Conseil d'administration et à moi-même, de porter à la connaissance de la Chambre le travail réalisé et la trajectoire positive à l'œuvre, trajectoire saluée par les Autorités de Tarification et de Contrôle. Donner à voir d'une situation révolue depuis plus de 2 ans, sans mettre en perspective le travail réalisé depuis, représenterait un vrai risque pour l'association que nous sommes, amenant une appréciation dégradée de celle-ci sans que cela ne soit justifié.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus respectueuses et distinguées.



Pierre BLANCHARD
Président de l'Adapei-Aria de Vendée

Pièce jointe : réponse collective des présidents des trois associations contrôlées.